

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal n° 72/2016

Garderie « Les P'tits Bonshommes » Passage d'un statut associatif à un statut de Garderie communale

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après la commission) constituée par

- son Président : Daniel Dupasquier
- ses membres : Ornella Morier, Patrick Oppliger, Philippe Muggli et Marc Dubach

S'est réuni le lundi 18 avril 2016 en présence de la Municipalité in corpore pour examiner le préavis municipal cité en titre. Nous les remercions de leurs explications et réponses.

La commission s'est encore réunie le lundi 25 avril 2016 pour statuer et rédiger son rapport.

Préambule :

Actuellement, cette association est dirigée par un comité de parents avec la participation de la Municipalité.

La Garderie est membre de l'AJENOL et soumise aux diverses exigences communales et cantonales.

Le personnel est composé de 4 personnes avec des taux d'occupation entre 60 et 100% soit 3,6 ETP, ainsi que d'une apprentie pas prise en compte dans le calcul ETP.

Afin d'assurer une gestion plus professionnelle et une ouverture future à des enfants en bas âge (trotteurs), voire l'augmentation de la capacité d'accueil (actuellement 20 enfants), la Municipalité propose au Conseil Communal de reprendre cette association.

Analyse :

Pour la Commune, cette reprise ne représente aucun changement financier au travers de la garantie de déficit. Déjà actuellement elle gère totalement les finances de cette association et de son personnel assujetti au règlement du personnel Communal et affilié à la CIP.

Les coûts d'exploitation sont déjà maintenant à la charge de la Commune. Donc, aucune modification au niveau des charges liées à cette reprise n'est à attendre.

Dans le domaine comptable, une reprise du bilan (CCP, mobilier, fond de caisse, gestion des débiteurs et des créanciers) sera effectuée par la commune.

Au budget, les charges et produits figureront dans un nouveau chapitre des comptes communaux (715 garderies) au budget 2017 et le compte 720.3655.02 sera caduc.

La participation communale à cette Garderie représente 149'802.25 Frs en 2014 et de 186'094.00 Frs en 2015. Ces charges dépendent de la capacité d'accueil, du taux d'occupation (actuellement à 70%), de la bonne gestion ainsi que de la capacité financière des parents concernés.

Par cette reprise la municipalité reprend l'entière responsabilité de ces comptes et la capacité de gérer plus efficacement ces charges. La commission est consciente que la marge de manœuvre de la municipalité est faible et nous l'encourageons d'agir via l'AJENOL pour un assouplissement des règles et pour un rapprochement du fonctionnement aux garderies privées.

Position de la commission :

La commission salue cette reprise, une situation formellement déjà en place qui sera ainsi officialisée. Elle est d'avis que la Municipalité peut ainsi mieux et à juste titre disposer de la Garderie et promouvoir un développement futur en harmonie avec le développement de la commune.

La commission recommande à la Municipalité d'améliorer dans la mesure du possible le taux d'occupation, par des mesures de prise en charge à temps partiel ou à périodes courtes. Un besoin ressenti dans la population concernée. Cette ouverture permettrait à des parents en difficulté (par exemple pour cause de maladie) de placer leur enfant, ou tout simplement permettre la socialisation d'enfants en âge préscolaire par demi-journées hebdomadaires. D'autres pistes comme l'accueil des bébés trotteurs, l'augmentation de la capacité et l'assouplissement des règles sont à poursuivre dans le long terme.

Conclusion :

Compte tenu des éléments ci-dessus, la commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres le préavis n° 72/2016 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis municipal N° 72/2016, adopté en séance de Municipalité du 11 avril 2016;
- où le rapport de la Commission Technique;
- où le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide :

- sous réserve de la dissolution de l'Association de la Garderie « Les P'tits Bonshommes » au 31 décembre 2016, d'accepter la reprise de la Garderie par la Commune de Romanel-sur-Lausanne, ceci avec effet au 1^{er} janvier 2017.

Romanel-sur-Lausanne, le 27 avril 2016

Le rapporteur :



Marc DUBACH

Les autres membres :



Daniel DUPASQUIER

Président



Ornella MORIER



Philippe MUGGLI



Patrick OPPLIGER